



La lettre de l'Etat dans le Jura

HORS SÉRIE RÉFORME GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Editorial

Depuis le 1^{er} janvier 2010, s'est mise en place une nouvelle organisation des services de l'Etat dans le département du Jura. Issue de la révision générale des politiques publiques, cette réforme, corollaire indispensable à la décentralisation, vise à rendre l'action de l'Etat plus efficace, plus lisible et plus proche de nos concitoyens, tout en réalisant des économies de fonctionnement.

L'idée qui prévaut à la nouvelle architecture départementale est basée sur le recentrage des missions prioritaires de l'Etat, sur l'acquisition d'une culture commune née de l'interministérialité et sur la mutualisation des moyens.

Dans le Jura, cette réforme se décline par la création de deux directions interministérielles (DDI): la direction départementale des territoires (DDT) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Le Préfet voit renforcer son rôle de coordinateur, d'animateur et de pilote des politiques publiques.

Pour bien faire comprendre l'application de cette ambitieuse réforme, j'ai souhaité que cette première " Lettre de l'Etat dans le Jura " y soit entièrement consacrée.

Plus que jamais, soyez assurés, que, dans ce contexte de changement, vous pouvez compter sur le sens du service public des agents de l'Etat.

SCHEMA D'ORGANISATION

Plus de 25 ans après l'acte de la décentralisation, il était devenu indispensable de repenser l'organisation territoriale de l'Etat.

Renforcer l'efficacité de l'Etat au niveau local et sa lisibilité pour le grand public, tels sont les deux objectifs de la réforme

Pour ce faire, le niveau régional devient l'échelon du management stratégique tandis que le niveau départemental s'inscrit dans une interministérialité refondée induisant une rénovation des fonctions de coordination et de pilotage par le préfet.

